



**FORMATION  
OBLIGATOIRE**

**LIEU**

**METZ - UMIH MOSELLE**

TARIF GLOBAL POUR 3  
JOURS PAR PERSONNE :  
**550 € HT**  
660€ TTC

HYGIENE :  
350 € HT  
420 € TTC  
PE :  
200 € HT  
240 € TTC

**SESSIONS**

**13 février 2020**

**14 mai 2020**

**ANIMATEURS**  
Animateurs  
spécialisés en  
CHRD.

**METHODE**  
Supports  
audiovisuels,  
animation de  
groupe, remise de  
documents,  
évaluation des  
acquis.



PROGRAMME PACK FORMATION

**PERMIS D'EXPLOITATION**

OUVERTURE, REPRISE D'UN ETABLISSEMENT OU PROLONGATION DE LA VALIDITÉ DU PERMIS D'EXPLOITATION

**Pour les exploitants ayant plus de 10 ans d'expérience professionnelle en qualité d'exploitant ou pour les exploitants souhaitant prolonger la validité du Permis d'Exploitation pour une nouvelle période de 10 ans.**

Cette formation obligatoire est dispensée par **UMIH FORMATION**, agréé par le Ministère de l'Intérieur : n° NOR INTD 1636316A (en date du 8 décembre 2016).

**PUBLIC ET OBJECTIFS : Les exploitants, créateurs ou repreneurs d'entreprises du secteur des Hôtels-Cafés-Restaurants-Discothèques se doivent d'obtenir au préalable le Permis d'Exploitation, afin de pouvoir effectuer la déclaration de licence en Mairie et rendre ainsi opérationnelle leur entreprise.**

PRE REQUIS : **Aucun**

- Le Permis d'Exploitation concerne tout futur exploitant à l'occasion de l'ouverture, de la mutation, de la translation ou du transfert d'une licence de débit de boissons III et IV ouvert après avril 2007.
- Depuis avril 2009, il s'adresse à toute personne déclarant l'ouverture d'un établissement pourvu de la "petite licence restaurant" ou "restaurant".
- Cette formation concerne également tout exploitant devant participer à une formation de mise à jour des connaissances permettant de prolonger la validité du Permis d'exploitation pour une période de 10 ans.
- Cette formation permet d'acquérir une bonne maîtrise de l'exploitation spécifique d'un débit de boissons, de sensibiliser et de responsabiliser les exploitants aux obligations particulières de la vente d'alcool, en leur donnant toutes les informations liées aux normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui leur sont applicables.
- La formation est par conséquent un moyen préventif de lutte contre l'abus d'alcool et les différentes nuisances occasionnées par une exploitation mal contrôlée. Elle permet également de connaître les risques de sanctions spécifiques aux débits de boissons.

**FORMATION 1 JOUR**

INTER ET INTRA ENTREPRISES - 8 HEURES - 6 A 15 PARTICIPANTS

**■ LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE**

LES SOURCES DE DROIT ET LES APPLICATIONS  
LA CODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEBITS DE BOISSONS DANS LE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE  
LA POLICE ADMINISTRATIVE GENERALE ET SPECIALE

**■ LES CONDITIONS D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS**

LES CONDITIONS LIEES A LA LICENCE ET A LA PERSONNE  
LES DECLARATIONS PREALABLE A L'OUVERTURE  
LA VIE D'UNE LICENCE  
LES DEBITS TEMPORAIRES

**■ LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION**

LES OBLIGATIONS EN MATIERE DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ORDRE PUBLIC ET ASPECTS PRATIQUES

**■ LES FERMETURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES / REGLEMENTATION LOCALE**

LES ARRETES PREFECTORAUX ET MUNICIPAUX  
LES ACTEURS PUBLICS OU PARA-PUBLICS A VOS COTES

VALIDATION DE LA FORMATION : Délivrance du CERFA Permis d'exploitation du Ministère de l'Intérieur